



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de janvier 2023
de la section académique du
SNETAA FO
32, avenue Danton,
17000 La Rochelle
snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

217



SOMMAIRE :

- P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- P.2 : Mouvement Inter (suite) ; Bulletin Adhésion
- P.3 : Elections professionnelles 2022
- P.4 : La Présidente de l'Assemblée Nationale s'invite à Bressuire ; les DHG arrivent ; Soutien aux AESH

Trêve des confiseurs : l'avant et l'après

A l'heure où paraît cet édit, le SNETAA FO est sûr d'une chose : La FNEC-FP FO a conforté sa place au sein des instances de l'Éducation Nationale et plus particulièrement dans l'Académie de Poitiers lors des élections professionnelles 2022. C'est un bon message envoyé à notre Administration.

Un grand merci à tous ceux qui ont voté pour le SNETAA lors de ce grand rendez vous citoyen. Merci à tous d'avoir partagé notre combat, contre la Ministre déléguée à la Formation et à l'Enseignement Professionnel, lors de l'exceptionnelle mobilisation du 18 Octobre et de la manifestation parisienne du 19 novembre 2022.

Le combat n'est pas terminé : la Ministre est arrivée à diviser l'Intersyndicale. Après avoir fait faire deux jours de grève aux enseignants, certaines organisations ont néanmoins décidé de se rendre au Ministère.

Ce n'était pas la position du SNETAA, ni celle de FO.

Quelles avancées ont-ils obtenu ? Aucune ! Quelle discussion avait pu se mettre en place ? Aucune ! S'il s'agissait d'aller écouter le discours parfaitement rodé du « 50 % de PFMP en plus », non merci ! L'Intersyndicale est ressortie, satisfaite d'avoir obtenu une expérimentation !

De mémoire de syndiqué SNETAA, aucune expérimentation menée par le Ministère n'a été abandonnée. Toujours mise en place, sans évolution aucune !

La Ministre est tellement certaine du bon fonctionnement de son plan de concertation, qu'elle vient de décider de financer, avec l'argent public un cabinet privé « Stephenson Etudes » pour enquêter auprès des PLP. Ce cabinet se propose de le faire par tirage au sort de PLP (indemnisés), pour qu'ils remplissent un questionnaire sur la réforme du LP. Nous ne sommes pas dupes des résultats que donnera une enquête menée par un cabinet extérieur, payé par le Ministère ? L'Éducation Nationale est-elle si riche, qu'elle emploie un cabinet d'expertises privé ?

Si c'est le cas, dans notre Académie nous sommes prêts à récupérer quelques fonds afin de recruter des enseignants sur des postes encore vacants ; de créer des postes d'AESH afin qu'ils puissent réaliser un travail cohérent avec les jeunes de l'inclusion sans avoir à courir entre les uns et les autres dans différents établissements ; de permettre le bien-être au travail des agents et de permettre un développement culturel et citoyen aux enfants qui nous sont confiés pour éviter qu'ils ne deviennent des tacherons, sans esprit critique sur leur situation .

Ainsi, au SNETAA en cette fin d'année, on se demande pourquoi la présidente de l'Assemblée Nationale s'est déplacée au Lycée Professionnel Léonard de Vinci de Bressuire ? Pour voir les apprentis ? Pour soutenir la proposition de projet de sa collègue Carole Granjean, dans les territoires ? Pour démontrer l'intérêt de l'Apprentissage et aller dans le sens de la suppression de 2nd tour d'orientation post 3^{ème} ?

Vous le voyez le chemin est encore long et il faudra encore nous mobiliser dès janvier, pour faire entendre la voix du Lycée Professionnel laïque, sous statut scolaire. Pour cela le SNETAA sera à vos côtés.

Pour le moment et avant toute chose, l'équipe académique se joint à moi pour vous souhaiter fraternellement une bonne année personnelle et professionnelle.

La Rochelle le 2 janvier 2023, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique

Le SNETAA FO toujours debout, se bat à vos côtés pour les mutations !

En pleine campagne de la première phase de mutations, les résultats aux élections professionnelles ont permis de maintenir la place du SNETAA FO comme syndicat pleinement représentatif au sein de sa fédération la FNEC-FP FO, tant au niveau académique qu'au niveau national. Le SNETAA FO peut continuer à vous défendre avec ardeur et fierté.

Forts de ces résultats, les commissaires paritaires du SNETAA FO ont toute légitimité pour vous représenter en cas de recours au mouvement inter. N'hésitez pas à faire un recours si vous n'avez pas obtenu votre premier vœu, ou si vous avez un doute fondé, et surtout n'hésitez pas à vous faire accompagner par un des commissaires paritaires du SNETAA FO. Leur expertise et leur expérience en matière de communication administrative sont reconnues.

Quelques dates à retenir pour les prochaines étapes du mouvement inter :

- les barèmes correspondant aux informations déclarées seront consultables du 12 au 27 janvier 2023.
- les demandes de correction doivent se faire par courriel (mvt2023@ac-poitiers.fr) au plus tard le 27 janvier 2023.
- nouvel affichage des barèmes le 30 janvier 2023.
- demandes tardives, de modifications ou d'annulation de mutation doivent être transmises au plus tard le 10 février.
- les résultats du mouvement inter seront connus le 7 mars 2023.

Le SNETAA FO reste le premier syndicat de l'enseignement professionnel !

Christelle Butraud commissaire paritaire et Stéphane Texier membre du Bureau Académique

ADHÉSION 2022 - 2023

Nom _____
 Nom de jeune fille _____
 Prénom _____
 Date de naissance [][] [][] [][] [][] [][] [][]
 Adresse _____
 Code postal [][][][] Ville _____
 Tel. fixe _____ Tel. portable _____
 Adresse mail : _____

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline : _____ Autre _____

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2022/2023

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre _____

Nom d'établissement : _____
 Ville : _____ Académie : _____

JE CALCULE MA COTISATION
 échelon : _____ tarif : _____ quotité : _____
 Cotisation : $\text{quotité} \times \text{tarif} =$ _____

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 31 décembre 2022 TOTAL : _____ €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	300 €	Indice	Cotisation
2	179 €	272 €	318 €	moins de 450	81 €
3	185 €	283 €	328 €	de 450 à 500	114 €
4	205 €	305 €	345 €	de 500 à 700	140 €
5	213 €	322 €		au delà de 700	164 €
6	219 €	334 €		Cotisations Uniques Sans solde 29 € AED/EAP/AESH 51 € Stagiaires 99 € Retraités titulaires 138 € Retraités contractuels 51 €	
7	230 €	340 €			
8	242 €		HE-A 1 : 363 €		
9	256 €		HE-A 2 : 379 €		
10	278 €		HE-A 3 : 399 €		
11	292 €				

Vous pouvez aussi retourner ce bulletin à SNETAA FO Académie de Poitiers 32, avenue Danton, 17000 La Rochelle qui transmettra



Les résultats des élections professionnelles sont délicats à manier : cette année, contrairement aux élections de 2018, nous avons voté pour des fédérations (le SNETAA adhère à la FNEC-FP FO), qui regroupent différents syndicats ayant chacun leurs champs de syndicalisation.

Citons deux autres syndicats de la FNEC-FP FO, associés au SNETAA, le SNFOLC, qui regroupe les collègues de Lycées et Collèges et le SNUDI, qui lui s'adresse plus particulièrement aux collègues des Écoles Primaires et Maternelles.

Fort de ce constat, dire que la fédération gagne des voix au CSA (Comité Social d'Administration) et gagne ainsi un poste de titulaire supplémentaire, met en évidence sa force collective. Chaque composante syndicale y participe.

La liste des représentants pour la FNEC-FP FO a été construite de telle sorte que chacune de ses composantes syndicales y soit représentée.

Le SNETAA participe à cet élan, mais il est difficile d'en déterminer exactement la contribution. Le travail mené par les membres du bureau permet cependant d'éclairer un peu la situation. En effet, pendant les élections, un petit nombre de personnes responsables syndicales ont accès aux listes d'émargement de chaque scrutin (CAPA, CSA, CAPN et CSAMEN, CCP pour les Enseignants Contractuels). C'est ainsi que vous avez peut être été sollicité individuellement par un collègue pour voter. Quelques dizaines de minutes avant la clôture des scrutins (c'est donc le point faible de ce qui suit), un relevé exhaustif a été fait des votants au sein de l'académie de Poitiers.

Le SNETAA a relevé un taux de participation du corps des PLP, et uniquement lui, d'un peu plus de 58 % pour l'académie, qui se décompose en 61 % en Charente, 54 % en Charente Maritime, 66 % en Deux Sèvres et 56 % en Vienne.

Le SNETAA a aussi fait le bilan des ses adhérents votants et de ses sympathisants. On peut alors affirmer que plus d'un tiers des votes exprimés par le corps des PLP pour le scrutin des Commissions Administratives Paritaires Académiques viennent du SNETAA. L'étendue des votants pour les autres scrutins étant plus large, il serait présomptueux de donner un ordre de grandeur scientifiquement rigoureux !

Le SNETAA reste donc, pour l'académie de Poitiers, le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel. D'autres syndicats vous diront que ce sont eux les premiers, ... mais en oubliant de dire qu'ils se sont alliés localement pour les circonstances, car ils savaient que individuellement, ils seraient largement distancés. Le SNETAA est un syndicat d'adhérents indépendant, qui travaille pour ses adhérents, avec ses adhérents.

En conclusion, la fédération du SNETAA, la FNEC-FP FO, progresse en nombre de voix, garde son nombre de sièges en CAPA (3 élus, Christelle Butraud, Stéphane Perreon, Jean-Luc Germaneau) et progresse au CSA (2 élus : Jean-Claude Perou et Bénédicte Moulin).

Le SNETAA reste le premier syndicat de l'enseignement professionnel. Nous devons le rappeler à tous les niveaux de prise de décision dans les semaines qui viennent pour que perdure l'idée que le SNETAA se fait du Lycée Professionnel : un lycée ouvert à toutes et tous, tourné vers une formation professionnelle de qualité en atelier, et une formation complète, humaniste et aboutie dans nos cours généraux, pour les futurs citoyens que sont les élèves qui nous sont confiés.

Jean-Luc Germaneau, Membre du Bureau Académique.

Source Rectorat de Poitiers

CAPA 2d degré	Voix	%	Sièges
FSU	2206	45,35%	9
SUD	263	5,41%	1
UNSA	543	11,16%	2
CFDT	409	8,41%	1
SNALC	675	13,88%	3
FNEC FP-FO	768	15,79%	3

CSA	Voix	%	Sièges
FNEC FP-FO	1632	15,20%	2
CFDT	702	6,54%	0
FSU	4186	39,00%	5
UNSA	2663	24,81%	3
SUD	488	4,55%	0
SNALC	768	7,15%	0
SNE	295	2,75%	0

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne sur <http://www.snetaa.org>

Quand la Présidente de l'Assemblée Nationale s'invite au LP VINCI de Bressuire

C'est par un matin bien hivernal, le 9 décembre 2022, que la Présidente de l'Assemblée Nationale s'est invitée au LP Vinci de Bressuire. Averti par notre représentant local, le SNETAA de l'Académie l'attendait. A l'extérieur de l'établissement, une délégation a pu s'entretenir avec la presse, tandis qu'à l'intérieur notre collègue faisait partie des 3 représentants des personnels reçus par le Conseiller de la Présidente, par son Chef de Cabinet et par celui de la Rectrice de l'Académie.

De nombreux sujets ont été abordés et le vœu du SNETAA sur le projet de réforme que le Proviseur avait refusé de faire voter en CA a été donné par Nicolas aux différents interlocuteurs.

Ce vœu a été accompagné d'un discours du représentant syndical local, sur les différents points :

- Les difficultés dans nos régions à trouver des entreprises pour nos élèves pour leurs PFMP.
- Les difficultés de nos élèves ruraux à être mobiles.
- Les délais très court d'exécution de la réforme. Sur ce dernier point le directeur du cabinet de la Rectrice a répondu que cette réforme se ferait sur plusieurs années.
- Le représentant SNETAA a beaucoup insisté sur le souhait de transparence du montage de cette réforme. Il lui a été répondu que les groupes de travail ont été fait pour cela.
- La collègue représentante des personnels, faisant partie de L'UFA, a abordé la question des apprentis qui ne sont pas comptés dans les effectifs «éducation nationale». Selon le directeur du cabinet de la Rectrice, cette question est en train d'être traitée.
- L'accompagnement des allophones en UP2A, et la suppression soudaine du PAQNNA (Pôle d'accès à la qualification du nord de la Nouvelle Aquitaine) malgré de bons résultats, ont été évoqués. Lors de cet entretien, le conseiller de la Présidente a pris beaucoup de notes, semblant découvrir, attentif, l'univers et les problématiques du Lycée Professionnel comme celle plusieurs fois répétée de la difficulté à trouver des entreprises pour des PFMP aussi longues.

La section locale du SNETAA et Bénédicte MOULIN Secrétaire Académique

DHG : dernière minute. Les DHG vont arriver dans nos établissements autour du 10 janvier. Comme chaque année, n'hésitez pas à nous les faire parvenir sur snetaa.s3.poitiers@gmail.com. L'équipe académique du SNETAA pourra ainsi les analyser avant la réunion que nous organiserons fin janvier début février 2023.



Le SNETAA soutient les AESH : Rapport sur la scolarisation des élèves en situations de handicap établi par des inspecteurs des finances et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Alors que nous connaissons tous dans nos établissements les difficultés de mise en place cohérente des emplois du temps des AESH dépendant maintenant toutes d'un PIAL, les ministères des finances et de l'Education nationale ont demandé un rapport sur la prise en compte des élèves en situation de handicap.

Il en ressort deux points inacceptables pour le SNETAA.

La demande que soit enlevé sur les notifications de la MDPH, le statut de l'AESH qui interviendrait auprès du jeune (individuel ou mutualisé) et la décision, par l'Education Nationale seule, du nombre d'heures à allouer à chaque jeune.

Chaque AESH et chaque enseignant, surtout en Lycée Professionnel, connaît la différence de prise en charge entre une aide individualisée, qui permet à l'AESH de passer plus de temps auprès du même jeune et qui sécurise à la fois sa vie quotidienne au lycée et sa vie d'apprenant face aux travaux demandés par les enseignants, et l'aide mutualisée qui, elle, va jusqu'à proposer au jeune plusieurs AESH dans la semaine, sur la même discipline.

Pour le SNETAA, il est inconcevable qu'un rapport émanant en partie du ministère des finances puisse gérer le bien être à l'école de ces enfants. L'Education Nationale s'est engagée auprès des familles pour une prise en charge complète donc sans risque.

Mais peut-on parler de prise en charge globale quand un enfant est ballotté de référents adultes en référents adultes ? Nombre de pathologies recensées exigent une stabilité. Cette stabilité sera difficilement actée si seule, l'éducation nationale est en capacité de définir les besoins d'aide. Qui pourra clairement statuer ? L'école inclusive ne verra-t-elle pas ses actions, auprès des jeunes handicapés, contrées par le budget toujours plus restreint de l'Education nationale ? C'est pour cela qu'au SNETAA nous avons une représentante AESH en la personne de Virginie Guédon, qui recense les difficultés que vous lui faites parvenir, de ce métier à part entière et qui défend avec sa collègue élue en instance, les problématiques de ce métier trop peu considéré.

Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique